

Appel à projets : Fonds spécial Maghreb 2022

Depuis sa création en 1963 suite à la signature du traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de notre action. Les rencontres subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'amitié entre les peuples ainsi que la coopération en faveur de la paix et de la démocratie au niveau européen et international. C'est pour cette raison que des projets avec un autre pays d'Europe ou de son voisinage sont également soutenus.

Ces programmes trinationaux permettent des échanges entre l'Allemagne, la France et un autre pays du sud de la Méditerranée. Ils offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre ensemble dans un contexte international élargi. Les compétences interculturelles acquises les aident à évoluer sur le plan personnel, social et professionnel. Elles donnent des clés pour maîtriser leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

Dans le cadre de ses activités internationales, l'OFAJ accorde une attention particulière à la coopération euro-méditerranéenne avec les pays du Maghreb. La région méditerranéenne est un lieu d'échange qui inclut deux continents à l'histoire fortement imbriquée, des échanges éducatifs et culturels intensifs, des relations commerciales séculaires, du tourisme et des mouvements migratoires. Aux côtés des immenses opportunités que le Maghreb a en main, celui-ci est aussi confronté à des défis croissants, que ce soit en matière de transition économique, écologique et politique, de migration ou en ce qui concerne les inégalités sociales. Le respect des droits humains, la liberté d'expression et l'égalité des sexes ne sont que quelques exemples qui sont de plus en plus menacés par des tendances populistes, extrémistes et fondamentalistes. En outre, le changement climatique constitue une menace très sérieuse pour la région.

En 2019, les ministères chargés des Affaires étrangères en France et en Allemagne ont mis à la disposition de l'OFAJ, à parts égales, un Fonds spécial Maghreb afin de renforcer les rencontres euro-méditerranéennes entre la France, l'Allemagne et l'un des trois pays du Maghreb. Avec cet outil, l'OFAJ soutient des projets qui se distinguent par leur **caractère innovant**.

Ce fonds, augmenté à 150 000 € en 2021, vient accompagner la stratégie de l'OFAJ visant à renforcer les réseaux et approfondir des partenariats avec des porteurs de projets et des institutions au service de la jeunesse. Dans le contexte de la pandémie, l'éducation numérique et hybride sera également promue afin de maintenir et de développer les échanges pour et entre les jeunes d'Allemagne, de France et du Maghreb.

1 Cadre général

1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient, dans le cadre de cet appel, des échanges trinationaux de jeunes ainsi que des formations entre

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

2 / 8

la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être **innovantes** et faire référence à une **situation sociopolitique actuelle**. Ces échanges doivent également proposer de **nouvelles approches et méthodes pédagogiques**, favoriser la **participation active des jeunes**, inclure de **nouveaux groupes cibles** et produire des **résultats concrets**.

1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes, avec des **rencontres présentielle**s, en tenant compte de la situation sanitaire actuelle.

Dans ce contexte, il est également possible de proposer un projet présentant les formats suivants :

- **Format hybride** : préparation, poursuite ou évaluation en ligne de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe.
- **Rencontre numérique** : les participantes et participants échangent en utilisant des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinational afin d'avancer sur un projet et d'obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres en ligne doit être justifié sur le plan pédagogique.
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle d'une rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des personnes d'un même pays ne sont possibles que si celles-ci sont associées à une rencontre en ligne avec l'ensemble des participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale présentielle. Ces rencontres doivent être justifiées sur le plan pédagogique.

Lors de la soumission d'une demande de subvention pour un projet en présentiel, il est nécessaire d'indiquer si le projet pourrait être mis en œuvre sous un autre format. L'OFAJ fournit des informations sur [les outils](#) et le [matériel pédagogiques](#) ainsi qu'une [vidéo explicative](#) pour la mise en œuvre numérique des rencontres et des formations de jeunes. L'ensemble des ressources utiles est accessible sous [ce lien](#).

1.3 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants. Une mise en perspective au regard des défis engendrés par la crise sanitaire actuelle et ses répercussions sera accueillie avec intérêt au sein des projets.

A L'éducation citoyenne pour renforcer le rôle des jeunes et la société civile

Le désir de participer au bien commun est une préoccupation importante pour les jeunes en Europe et au Maghreb. Les rencontres soutenues par l'OFAJ visent à

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

3 / 8

encourager les jeunes à s'engager au niveau local, national ou euro-méditerranéen. En même temps, elles visent à promouvoir la mise en réseau de la société civile et des acteurs sociaux et à les doter d'outils importants pour devenir actifs dans des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse, des syndicats ou des partis politiques.

B Droits humains et égalité homme-femme

Les libertés fondamentales doivent être renforcées, les minorités protégées et l'exclusion combattue. C'est pourquoi l'OFAJ entend soutenir des projets qui contribuent à renforcer la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance. Dans ce contexte, des sujets tels que la liberté d'opinion, d'expression et de la presse jouent un rôle majeur. La sensibilisation à l'utilisation des nouveaux médias avec une approche critique et réfléchie des informations reçues peut être intégrée dans les échanges. L'égalité des sexes et les droits des minorités peuvent également y être abordés. En outre, une attention particulière est à accorder aux stéréotypes et aux préjugés, aux risques engendrés par le nationalisme, le populisme ou encore par l'extrémisme et le fondamentalisme qui constituent un terrain propice au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à la discrimination de groupes de personnes religieuses ou non croyantes.

C Formation professionnelle, innovation et entrepreneuriat social

La possibilité de suivre une formation, de bénéficier de bonnes conditions d'insertion professionnelle et de perspectives d'évolution satisfaisantes sur le marché du travail sont des éléments fondamentaux pour le développement économique et le bien-être collectif d'une société. Ils permettent de préserver une société de la fuite des cerveaux, dont les conséquences sont très prégnantes sur la situation d'un pays, tant au niveau économique que politique et sociétal. Ainsi, une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes sont des facteurs clés pour soutenir l'emploi de la jeunesse et leur participation active au marché du travail de leur pays.

Avec ce fonds spécial, l'OFAJ soutient des rencontres destinées à des jeunes en formation universitaire ou professionnelle, en recherche d'emploi ou en cours d'insertion dans différents domaines, en particulier dans les secteurs innovants de la santé, des énergies renouvelables et du numérique. La préservation de l'artisanat traditionnel et des professions sociales est également importante.

D Protection de l'environnement, développement durable et aménagement urbain

Les débats internationaux en cours sur le climat et les mouvements environnementaux sensibilisent le public aux risques auxquels seront confrontés les pays riverains de la Méditerranée : la désertification s'accroît, la pollution des mers et des côtes progresse, la consommation de ressources limitées et d'énergie augmente avec la croissance démographique. En bref, la pollution et le changement

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

4 / 8

climatique menacent les moyens de subsistance, la paix et la prospérité des populations en Europe et en Afrique du Nord.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la recomposition des villes dans le cadre de transitions très rapides posent des questions importantes en matière d'organisation de la société. Ces phénomènes interrogent également la façon dont les villes françaises, allemandes et maghrébines peuvent devenir des « smart cities », et la manière dont elles peuvent mieux inclure la jeunesse.

Avec cet appel, l'OFAJ entend soutenir des projets sur des thématiques d'éducation au développement durable, à la protection du climat et de l'environnement, à l'aménagement urbain et au concept de « smart city ». Il veut accompagner leur mise en œuvre par des projets de recherche, des chantiers ou des initiatives concrètes en faveur de la jeunesse.

E Identité, mémoire et patrimoine culturel

Le regard porté sur l'histoire ou les histoires du pourtour méditerranéen est marqué par d'intenses débats mémoriels. L'OFAJ entend soutenir des projets encourageant et examinant de manière critique la discussion ouverte de perceptions différentes et complémentaires du passé, comme par exemple l'histoire coloniale, la Première et la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'Algérie, l'antisémitisme et le racisme, mais aussi la migration, l'échange culturel ou le tourisme via différentes traditions d'acquisition et de transfert de connaissances.

À l'ère du numérique, il est également nécessaire de développer des projets autour de la mémoire dans lesquels la nouvelle génération s'approprie l'histoire de ses sociétés et de leurs régions de manière innovante, interdisciplinaire et interculturelle.

Enfin, l'OFAJ souhaite soutenir des échanges de jeunes autour de la thématique du patrimoine culturel, qui interroge l'identité et l'histoire d'un pays ou d'une région. Les échanges soutenus pourraient ainsi souligner la manière dont celui-ci est appréhendé dans les pays représentés, comment la population, et en particulier la jeunesse, se l'approprie, et comment il est préservé et valorisé.

2 Critères de sélection et de soutien**2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation**

Les demandeuses et demandeurs mentionnés dans les Directives au titre de l'article 4.2.1 et de l'annexe 8 peuvent agir en tant que porteurs de projet. Il peut s'agir d'associations à but non lucratif, de collectivités locales ou régionales, d'organisations et d'associations dans le secteur de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes adultes, de la culture, des sciences, des médias et du sport. Le projet peut également être porté par des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, ou encore par des comités de jumelage.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

5 / 8

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation de chacun des deux autres pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

2.2 Groupes cibles, participantes et participants

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres soutenues dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile : enfants, élèves, jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi et en activité, notamment dans le secteur jeunesse. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités¹.

Par ailleurs, la diversité parmi les participantes et participants, incluant la parité entre hommes et femmes, ainsi qu'un nombre de personnes participantes par pays équilibré (un tiers des participantes et participants pour chaque pays) est souhaitée. Le nombre total de personnes participantes, incluant l'équipe d'encadrement, ne doit pas dépasser 60 personnes. Pour toute autre information - aussi sur le nombre d'encadrantes et d'encadrants subventionnés - veuillez consulter les [Directives de l'OFAJ](#).

2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de trois phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Les candidatures doivent être soumises par phase de rencontre et ne sont valables que pour les parties du cycle qui se déroulent dans l'année budgétaire, de janvier à décembre 2022. Une date fixe de début et de fin doit être spécifiée afin de calculer le financement. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes.

2.4 Troisième pays

Les pays suivants sont éligibles : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'OFAJ soutient des coopérations régionales entre quatre pays (par exemple des projets avec la France, l'Allemagne, l'Algérie et le Maroc) s'ils contribuent à améliorer les relations entre les deux pays du Maghreb. Le contenu du projet et les thèmes régionaux, géographiques et/ou historiques sélectionnés peuvent donc justifier des exceptions pour une coopération régionale.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

¹ Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe cible dans les Directives aux pages 83 à 85. Veuillez penser à informer les jeunes en situation de handicap des offres existantes et de les inclure dans les projets.

2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le **concept pédagogique** du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un **programme prévisionnel** de la rencontre présentielle et/ou des échanges numériques complètera la demande.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : les groupes cibles sont sensibilisés à la question et travaillent en groupes mixtes trinationalaux,
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées doivent se voir accorder une place adéquate dans la rencontre ; l'animation linguistique et le recours à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication,
- **Utilisation critique des médias** : le projet sensibilise à la question des *fake news* et aide les participantes et participants à se forger leur propre opinion, en leur demandant de varier leurs sources d'information et de les vérifier,
- **Protection de l'environnement** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte, ou contribue-t-elle à la protection de l'environnement (émissions de CO₂ par exemple) ?
- **Atteinte des objectifs de développement durable (ODD)** : en quoi ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 [objectifs de développement durable de l'ONU](#) ?
- **Résultats et impact** : le projet doit produire un résultat concret² et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants,
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats.
- **Communication et visibilité** : le projet doit comprendre une stratégie de communication pour la presse et les réseaux sociaux dont seront aussi informés les services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication. Les projets sélectionnés seront présentés par leur organisation dans le [groupe Facebook régional](#). Une aide est fournie par le [kit de communication de l'OFAJ](#).

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

3 Subvention

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du ministère allemand des Affaires étrangères. La subvention peut s'élever à un **maximum de 20 000 € par phase de rencontre**. Il est recommandé de **contribuer à la subvention** et de chercher des **modes de financement tiers**.

² Publications, blogs, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets et des nouvelles initiatives.

7 / 8

Cet appel à projets peut également inclure des projets en ligne (avec des phases de préparation avec les participantes et participants vivant dans le même pays). Dans ce cas, les frais de connexion, les honoraires, le matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) ou encore la location de matériel technique, informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée peuvent être compris dans les coûts du programme.

Dans le cas de rencontres présentiels (avec des participantes et participants résidant dans le même pays), les frais de voyage et de séjour peuvent également être subventionnés conformément aux [Directives de l'OFAJ](#).

Les dépenses d'investissement telles que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes et de disques durs ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés un mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard deux mois après la fin du projet. Pour les projets se déroulant entre le 15 novembre et le 31 décembre 2022, les documents de décompte d'utilisation doivent être retournés au plus tard le 15 janvier 2023.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet allemand ou français avant le **1^{er} novembre 2021** en remplissant le [formulaire de candidature en ligne](#) dédié. Nous ne sommes malheureusement pas autorisés à transférer des subventions vers un autre pays que la France ou l'Allemagne. Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit être impérativement envoyée **par courrier électronique à trinational@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **programme prévisionnel**. Elle peut être complétée par des informations supplémentaires. Les demandeuses et demandeurs n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent soumettre le **statut de leur association**. Les documents incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une **centrale de l'OFAJ** s'engagent à **informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets en amont** et à **respecter la procédure décentralisée en vigueur**.

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par un des bureaux compétents de l'OFAJ en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

8 / 8

5 Contact

Florence Gabbe
Chargée de projets « Programmes trinationaux »
+33 1 40 78 18 85
trinalational@ofaj.org

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org